|  |
| --- |
| COURS 13 CCP3 : PRÉVENTION DES RISQUES QUAND L’ENFANT EST À L’EXTÉRIEUR DU DOMICILE |

* L’assistante de vie aux familles vérifie, en sortant avec un enfant que, très jeune, il sache dire ses nom, prénom, adresse et téléphone, au cas où il échapperait à sa vigilance. Elle peut aussi glisser dans la poche du petit son identité et ses coordonnées téléphoniques. Ceci est très utile lors ce que l’ADVF à plusieurs enfants sous sa surveillance au jardin d’enfants, par exemple.
* Rappeler aux enfants qu’ils ne doivent partir sous aucun prétexte et encore moins avec un étranger.
* Leur rappeler aussi qu’ils doivent revenir vers elle régulièrement, car il y aura peut-être de nouvelles consignes.
* Mêmes recommandations pour la sortie des classes, l’enfant ne doit pas partir seul et doit attendre son assistante de vie. Apprendre aussi au plus grand à prévenir de ses mouvements et déplacements.
* Dans ses déplacements à pieds, l’assistante de vie aux familles familiarise l’enfant avec les trajets les plus courants afin qu’il mémorise les repères : un gros arbre, des volets bleus, un panneau publicitaire, par exemple.
* En voiture, elle pense à la ceinture de sécurité, à enclencher la sécurité enfant sur les portes arrière est à désactiver l’airbag passager si nécessaire.
* Au jardin : attention aux végétaux non comestibles, surveiller l’utilisation des structures de jeux par exemple toboggan où tourniquet, surtout lorsqu’à plusieurs, les enfants s’excitent. Freiner alors les plus téméraires.
* Garder un périmètre de sécurité autour du barbecue.
* L’ADVF peux avoir à s’interposer dans des disputes d’enfants ou des altercations plus musclées en usant de diplomatie.
* À la piscine : malgré toutes les sécurités techniques, l’auxiliaire de vie doit toujours être attentive en cas de baignade ; surtout lorsque la nage n’est pas maîtrisée. Rester à proximité immédiate, pour intervenir !